



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1266

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Brin d'Guill", 10b rue Jangot à Lyon (7ème arrondissement) pour la mise à disposition de terrains communaux situés rue Montesquieu et rue Robert Cluzan à Lyon (7ème arrondissement) - EI n° 07275

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1266 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC
L'ASSOCIATION "BRIN D'GUILL", 10B RUE JANGOT A
LYON (7EME ARRONDISSEMENT) POUR LA MISE A
DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX SITUES RUE
MONTESQUIEU ET RUE ROBERT CLUZAN A LYON
(7EME ARRONDISSEMENT) - EI N° 07275 (DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Brin d'Guill œuvre en faveur du développement du lien social, de la nature en ville et de la participation citoyenne dans le quartier de la Guillotière à travers l'animation de deux jardins partagés : l'Îlot d'Amaranthes et le jardin des Silybes. Ces deux espaces ont été réaménagés dans le cadre du projet Mazagran par la Métropole de Lyon, les terrains ayant été ensuite cédés à la Ville de Lyon, tout comme un espace de compostage géré par un collectif d'habitants.

L'association Brin d'Guill souhaite soutenir le composteur de quartier existant, et en accord avec le collectif d'habitants, a demandé à la Ville de Lyon l'intégration de cet espace dans la convention d'occupation temporaire.

Ainsi il est proposé de reconduire la mise à disposition des espaces de l'association Brin d'Guill en intégrant l'espace de compostage de 23 m², soit 879 m² au total.

La convention d'occupation temporaire proposée porte sur la mise à disposition à titre gratuit de 3 terrains à usage de jardins partagés et composteur de quartier à compter du 19 novembre 2021 jusqu'au 30 octobre 2024.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet tendant au développement des activités de jardins partagés, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé, en outre, que la valeur locative annuelle desdits terrains a été évaluée par la direction centrale de l'immobilier à 5 274 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur des terrains est géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien des terrains, la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire à titre gratuit, ainsi que ses annexes jointes à la présente délibération, au profit de l'association Brin d'Guill , sise 10b rue Jangot à Lyon (7^{ème} arrondissement), est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET